



AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Nathalie GRANIER

ENTRE, D'UNE PART :

La commune de CABRIÈS

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES

Dénommé(e) ci-après : « la Commune »,

ET, D'AUTRE PART :

Madame Nathalie GRANIER

La Couronne,
Chemin des Auffans
13500 MARTIGUES

Prise en la personne de Nathalie GRANIER, agissant en application de ses statuts, et dénommée ci-après : « le cocontractant ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Par convention du 03 juin 2022 : Madame Nathalie GRANIER a été autorisée à occuper temporairement un espace du domaine public de 3 mètres linéaires 2 jours par semaine lors des marchés hebdomadaires de Cabriès et Calas.

Convention 

Avenant de modification rétroactif :

Depuis le 03 juin 2022, Madame Nathalie GRANIER occupe le domaine public avec un étal de vente de 4 mètres linéaires 2 fois par semaine, avec une consommation systématique de fluides.

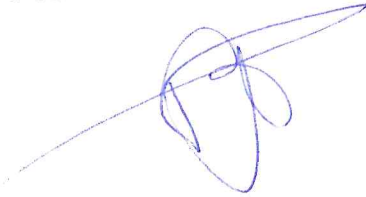
Il est, de fait, conclu l'avenant suivant :

A la convention susvisée du 03 juin 2022 : les mots « un étal de 3 M.L » dans l'article 5 sont remplacés par « un étal de 4 M.L ».

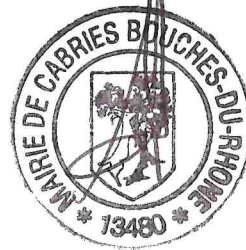
Fait à Cabriès, le 02/01/2023

En trois exemplaires originaux,

Pour le cocontractant, Mme GRANIER



Pour la Commune,
Amapola VENTRON
Maire de Cabriès



Convention 